

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	17 + 1
Procurations	
Date de la convocation :	17.09.2025
Date d'affichage :	17.09.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

18 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN – J. TYBOU

1 Absents ayant donné pouvoir : G. DUBOIS à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Pascale CAREY a été désignée comme secrétaire de séance.

2025 - 30 : Création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial - Contrat à Durée Déterminée – Emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30 – Maximum 6 mois renouvelables dans la limite maximale de 6 ans (en application de l'article L.332-8-5° du Code Général de la fonction publique)
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8.5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels :

Il est proposé au Conseil Municipal :

La création à compter du 1^{er} octobre 2025 deux emplois permanents d'agents de nettoyage des locaux et de service de restauration scolaire dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par 2 agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 6 mois compte-tenu de la surcharge de travail relative à

l'augmentation des effectifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire et dont le temps de travail estimé est inférieur à 17h30.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'Adjoint Technique territorial en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 26/09/2025
Affiché le 26/09/2025
Transmis au contrôle de légalité le 26/09/2025

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



La Secrétaire de Séance
Pascale CAREY

A blue ink signature of Pascale Carey, the Secretary of the Session.